

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 10 (1912)
Heft: 12

Artikel: En l'honneur de la planchette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wirken, müssen die Durchschlagsresultate als glänzende bezeichnet werden, welche dem Chef der Absteckung und seinen Mitarbeitern zur hohen Ehre gereichen. *St.*

En l'honneur de la planchette.

Au mois d'octobre de cette année, je fus chargé de la revision du bornage d'une parcelle comprenant environ 26 hectares.

Le propriétaire du fonds me donna avant le commencement du travail un plan de situation à l'échelle du 1 : 500, qui portait la signature du géomètre Sulzberger, autrefois établi à Winterthur.

Ce plan datait de 1865; le levé avait été exécuté, comme c'était alors l'habitude, au moyen de la planchette et de l'alidade.

La base du levé de détail était constituée par une triangulation graphique de 7 points. Le terrain était très accidenté et montrait des inclinaisons, allant jusqu'à 60 %.

Depuis le levé du plan, on n'avait plus prêté aucune attention à l'abornement et le fermier de la propriété, de même que les propriétaires voisins étaient depuis longtemps dans l'incertitude en ce qui concernait les lignes séparatives et l'emplacement des bornes.

D'après le plan de situation, il devait exister 80 bornes; sur lesquelles le fermier actuel qui louait la propriété depuis 12 ans, ne peut m'en montrer que 10. Les autres points-limites devaient, par conséquent, être rétablis.

Je me décidai tout d'abord à rechercher les bornes disparues en mesurant avec des lattes les distances entre bornes déduites du plan.

Les bornes existantes me servirent de points de départ pour mes mensurations.

Mais pendant le travail, il fut reconnu que six bornes seulement devaient être rétablies, celles qui, en raison de leur situation exposée, devaient avoir disparu depuis longtemps.

Toutes les autres bornes purent être retrouvées immédiatement, au moyen des distances prises sur le plan.

La plupart cependant étaient recouvertes et en partie effritées.

J'ai pu me convaincre au cours de cette opération que le levé à la planchette exécuté par des mains expertes fournit des résultats tout à fait satisfaisants. *Br.*
